



INAPTITUDE REPRISE DE POSTE SUITE AT

Par **zefirella**, le **10/02/2013** à **10:46**

Bonjour Je suis en inaptitude à reprise de mon poste suite agression Attaque à main armée et arrêtée jusqu'au 22 février 2013.
Je suis convoquée par le médecin conseil de la CPAM le 18.02.2013 pour "consolidation".
Qui contacte le médecin du travail ? Mon employeur au vu des états psychologiques et répercutions sur mon quotidien ne pourra pas me retrouver un poste au sein de la Société.
Comment cela se passe t'il ? à partir de quelle date je ne serai plus réglé en IJ majorée ? Quand dois je aller voir mon médecin traitant ? comment suis je rémunérée en attendant que tout se mette en place ? J'ai 2 expertises psy qui m'indiquent mon incapacité à reprendre toute activité similaire...j'ai 56 ans le chômage m'attend
[smile17][smile17] Merci de m'indiquer les démarches pour avoir un statut et des indemnités quelles qu'elles soient suis divorcée et sans autre rentrée d'argent